



vente immobilière en succession

Par **sergio167**, le **09/07/2012** à **18:41**

Bonjour,

Mes parents sont décédés tout les deux,nous sommes six enfants ,nous venons de vendre la maison de nos parents, sans aucun désaccord entre nous,une de mes soeur qui nous représentait tous,me dis sans avoir trop compris que le notaire lui aurait dit que nous n'aurions que la moitié de la valeur du bien vendu, j'ai contacté le notaire mais il est en vacances et lui seul peux donner des précisions, je trouve cela très bizarre,ou irais l'autre moitié de cette vente. Si vous pouviez m'aider
merci

Par **Afterall**, le **09/07/2012** à **19:17**

Bonjour,

Les méfaits du téléphone arabe...

Contactez directement le collaborateur qui s'est occupé de votre acte de vente et exigez une attestation de vente.

Aux termes de ce document, vous pourrez constater la répartition du prix de vente.

S'il n'est pas exhaustif, vous pouvez également demander un décompte précis concernant la destination du prix de vente.

De la plus value était elle exigible ? Un prêt restait-il dû ?

Il n'est pas nécessaire que le notaire soit présent pour obtenir ce type de renseignement.

Par **sergio167**, le **09/07/2012** à **19:48**

Merci de votre réponse, c'est le notaire qui c'est occupé de la vente du bien, il n'y avait aucun prêt sur ce bien quand au plus values je ne sais pas, mes parents avaient acheté cette maison en 1991 et elle a été vendue 55000 euros moins émoulement.